

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUILLET 2026 – 20H30**Salle Richard Leterrier – salle des mariages – VICQ SUR MER****PROCES-VERBAL**

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de votants	17
Date de la convocation	15 juillet 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-deux du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, salle Richard Leterrier – salle des mariages, lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **Mme Valérie MONTRIEUL, Maire**.

PRESENTS : Mme Valérie MONTRIEUL (Maire),

Antoine AMBROIS, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Dorine COLIN, Mary DESMARES, Alexandre DUFOUR, Jennifer FLEURY, Laurent FLEURY, Loïc HENRY, François-Michel HORDEL, Jean-Noël LARONCHE, Sandrine LAUNAY, François-Victor PALLUAT DE BESSET, Marianne POTTIER, Coraline SIMON, Isabelle TESSON et Isabelle YOUNG

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Néant

ABSENTS EXCUSES : Benoît TROCHU, Lydie POUHIER

ABSENTS : Néant

Est désigné secrétaire de séance : Dorine COLIN

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du 16 juin 2026
- 2/ Autorisation de la régularisation comptable de l'ancien compte 276341 par le SGC de Valognes
- 3/ Autorisation de la substitution de ADS com par la société Bureau Véritas Access
- 4/ Approbation du projet de rénovation énergétique des logements et bâtiments communaux
- 5/ Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal du 16 juin 2026

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Considérant que le projet du procès-verbal de la séance du 16 juin 2026 a été préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

DÉLIBÉRATION

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2026.

2/ Autorisation de la régularisation comptable de l'ancien compte 27 63 41 par le SGC de Valognes

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL laisse la parole à Isabelle YOUNG.

Isabelle YOUNG explique qu'à l'examen des comptes de l'inventaire de la commune nouvelle de Vicq sur mer, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a constaté l'existence d'un compte d'immobilisation qui ne doit être que transitoire : le compte 276341, dont le libellé est "créances sur collectivités publique" à régulariser.

Isabelle YOUNG indique que cela n'aura aucune incidence sur les résultats comptables et/ou sur le CFU 2026 de la collectivité. Une fois la délibération exécutoire et transmis au SGC, ce dernier passera cette écriture comptable pour solder le compte de bilan 276341 et la créance figurant à l'actif du patrimoine de la collectivité puis la commune sortira ce bien de l'inventaire de la commune.

Valérie MONTRIEUL propose d'autoriser le SGC de Valognes de solder le compte 276341 par une reprise sur le compte de bilan 1068 par opération non budgétaire.

débit 1068 = 78 427.02 €

crédit 276341 (inventaire n°R50) = 78 427.02 €.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le SGC de Valognes de solder le compte 276341 par une reprise sur le compte de bilan 1068 par opération non budgétaire.

débit 1068 = 78 427.02 €

crédit 276341 (inventaire n°R50) = 78 427.02 €.

3/ Autorisation de la substitution de ADS com par la société Bureau Véritas Access

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL informe les conseillers que la société ADS COM est titulaire du marché public ayant pour objet l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis le 27 décembre 2022. Depuis le 30 janvier 2026, la totalité des titres de la société ADS COM a été acquises par la société Bureau Véritas Holding France, détenue à 100% par la société Bureau Véritas Service France. Ce rachat de titres n'a eu aucune incidence sur la personnalité morale de la société titulaire du marché. Le 30 juin 2026 a eu lieu la fusion des sociétés ADS COM et Bureau Véritas Access, détenue à 100% par la société Bureau Véritas Service France, par absorption de la première par la seconde. Cette opération entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société ADS COM au profit de la société Bureau Véritas Access.

En conséquence de cette opération, qui s'apparente à une opération de restructuration du titulaire initial au sens de l'article R. 2194-6 du code de la commande publique, le titulaire du marché deviendrait la société Bureau Véritas Access, qui se substituerait à la société ADS COM. Aucune autre modification ne serait apportée au marché, dont les conditions d'exécution, notamment financières, demeureraient inchangées.

Valérie MONTRIEUL demande aux conseillers d'approuver la substitution de ADS com par la société Bureau Véritas Access et de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la substitution de ADS com par la société Bureau Véritas Access et autorise madame le maire à signer l'avenant correspondant.

4/ Approbation du projet de rénovation énergétique des logements et bâtiments communaux

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL rappelle que la commune possède :

- 12 bâtiments dédiés à des logements,
- l'ancien presbytère de Gouberville : gîte communal
- les 3 salles communales (Vaquelotte, Ferry, ancienne mairie de Néville)
- l'ancienne école : la MAM
- l'ancien presbytère de Cosqueville : mairie de Vicq-sur-Mer

D'après le diagnostic réalisé en 2013 par DIAGAMTER, et concernant la consommation énergétique, les 12 logements ont été classés comme suit :

- 1 en B,
- 4 en C,
- 1 en D,
- 3 en E,
- 2 en F,
- 1 en G.

Les autres bâtiments n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic.

Valérie MONTRIEUL propose d'élaborer un projet global de rénovation énergétique des bâtiments et des logements communaux en deux temps : tout d'abord une phase d'audits, de diagnostics et de recherches de prestations d'accompagnement, puis une phase d'élaboration de l'ensemble du projet établissant les coûts prévisionnels, le calendrier des travaux, et la demande de subventions et concours financiers.

De ce fait, **Valérie MONTRIEUL** demande aux conseillers d'approuver le lancement du projet de rénovation énergétique des logements et des bâtiments communaux, la réalisation d'audits et d'études, l'accompagnement d'un bureau d'étude et la sollicitation de partenaires financiers.

Valérie MONTRIEUL précise que cette délibération, si elle est approuvée, permettra d'adresser une lettre d'intention aux différents partenaires publics, notamment l'État, la Région Normandie, le Département de la Manche, la Communauté d'agglomération du Cotentin, en vue de leur demander leur concours financier.

Alexandre DUFOUR informe que le projet émerge d'après les conseils en projet d'investissement de membres de la communauté d'agglomération.

Valérie MONTRIEUL indique que des partenaires accompagneront la commune tout au long du projet et pour cette raison un rendez-vous est prévu avec le SDEM 50 qui présentera le dispositif Conseil en Energie Partagé.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager la démarche de rénovation énergétique ;
- de faire réaliser les audits et études ;
- de prévoir un accompagnement par un bureau d'études, un assistant à maîtrise d'ouvrage ou un maître d'œuvre ;
- de solliciter les partenaires financiers.

5/ Questions diverses

Valérie MONTRIEUL laisse la parole aux conseillers.

Gîte communal

François-Michel HORDEL demande quelle est le taux d'occupation et les retombées financières du gîte communal.

Valérie MONTRIEUL indique que pour 2026, il est attendu une recette de 26 674 € pour les 100 nuitées réservées à la date du 22 juillet 2026, alors qu'il n'y a eu que 89 nuitées en 2025. La décision de ne pas autoriser la réservation pour des weekends lors des vacances scolaires a été bénéfique.

Isabelle TESSON précise que, cette année, de nombreux locataires (6 séjours sur 19) sont de nationalité étrangère.

Problème de stationnement camping-car

Valérie MONTRIEUL informe les conseillers que la mairie a reçu beaucoup de messages pour de nombreux véhicules hors gabarit stationnés et installés en dehors des parking prévus. De ce fait des flyers ont été créés pour diffusion auprès du public concerné précisant les emplacements des parkings prévus.

Problème de dépôt de déchets

Isabelle TESSON indique que les agents techniques ont évacué 180 litres de déchets non conformes dans les bacs à marée.

Mary DESMARES ajoute que de nombreux conteneurs de l'agglomération sont pleins et débordent de déchets et qu'une partie ne sont pas déposés dans les bons conteneurs.

Valérie MONTRIEUL répond que le sujet des déchets au abords des plages sera abordé lors de la prochaine réunion de bureau.

Décharges de littoral

Valérie MONTRIEUL informe que les travaux de résorption des décharges de Neville et Gouberville débiteront en octobre et sans coût financier pour la commune.

Manifestations dans les églises

Valérie MONTRIEUL rappelle qu'un concert aura lieu dans l'église de Cosqueville, samedi 24 juillet, dans le cadre de la polyphonie en Val de Saire. De ce fait un point sécurité a été effectué, en amont, des 6 églises par Benoît TROCHU.

Antoine AMBROIS explique que les édifices doivent posséder 3 extincteurs et des boîtiers éclairage d'issue de secours, afin d'accueillir du public.

Valérie MONTRIEUL précise qu'une dépense en investissement est envisagée.

PLUi

Valérie MONTRIEUL informe de l'état d'avancement de l'élaboration du PLUi Nord Cotentin. Les communes ont émis de nombreuses réserves, les élus sont à nouveau consultés par les chargés de projet du Cotentin. Par conséquent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est toujours en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
Dorine COLIN



Le maire,
Valérie MONTRIEUL



